

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : **Projet de Rénovation Urbaine "La Maille II" à Miramas: 1 ère répartition des crédits pour 2016.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'allouer à Ouest Provence Habitat dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de « La Maille II » à Miramas au titre de 2016, conformément au tableau annexé au rapport, une subvention d'équipement d'un montant de 39.600 € pour l'aménagement d'un local commercial, sur une dépense subventionnable plafonnée à 396.000 € HT.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme 2009-10239M dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**